



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/24
5 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente-deuxième session, 9-12 mars 2004,
points 6.3 et B3.4 de l'ordre du jour)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE CONDITIONS UNIFORMES APPLICABLES
AU CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES À ROUES ET
LA RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES CONTRÔLES

**PROPOSITION DE PROJETS D'AMENDEMENT AU PROJET D'ADDITIF 2
– RÈGLE N° 2: PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES AU CONTRÔLE
TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES À ROUES EN CE QUI
CONCERNE LEUR APTITUDE À LA CIRCULATION**

Communication du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note: Le texte reproduit ci-après, approuvé par le GRE à sa cinquante et unième session, contient les modifications d'ordre rédactionnel apportées au point 4 du projet de règle n° 2. Il est soumis au WP.29 et à l'AC.4 pour examen et il est fondé sur le document TRANS/WP.29/2003/16 (TRANS/WP.29/GRE/51, par. 54).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaire. Son utilisation à d'autres fins n'engage que la responsabilité de l'utilisateur. Des documents sont aussi disponibles via Internet à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Annexe, point 4, modifier comme suit:

Élément	Méthode de contrôle	Principales causes de refus
4. FEUX, DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE		
4.1 Projecteurs		
4.1.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<ul style="list-style-type: none"> a) Source lumineuse défectueuse; b) Glace défectueuse ou fêlée; c) Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux règlements²; d) Feu mal fixé; e) Présence sur la glace ou la source lumineuse de produits réduisant l'intensité lumineuse ou modifiant la couleur émise.
4.1.2 Réglage	Mesurer l'orientation horizontale et verticale de chaque projecteur, aussi bien en feux de croisement qu'en feux de route, visuellement ou au moyen d'un régloscope.	Réglage d'un projecteur hors des limites définies dans les règlements ² .
4.1.3 Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombre de projecteurs allumés simultanément non conforme aux règlements²; b) Allumage simultané des dispositifs de signalisation et des projecteurs conforme aux règlements²; c) Commande défectueuse.
4.1.4 Conformité avec les règlements ²	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux règlements ² .
4.1.5 Dispositifs de réglage de la portée (si obligatoires) (X) ⁷	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<ul style="list-style-type: none"> a) Dispositif hors d'usage; b) Le dispositif manuel ne peut être commandé depuis le siège du conducteur.
4.1.6 Lave-projecteur (si obligatoire) (X) ⁷	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	Lave-projecteur hors d'usage.
4.2 Feux de position avant et arrière et latéraux et feux d'encombrement		
4.2.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<ul style="list-style-type: none"> a) Source lumineuse défectueuse; b) Glace défectueuse; c) Feu mal fixé.

Élément	Méthode de contrôle	Principales causes de refus
4.2.2 Conformité avec les règlements ²	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux prescriptions des règlements ² ; <i>b)</i> Présence sur la glace ou la source lumineuse de produits réduisant l'intensité lumineuse ou modifiant la couleur émise; <i>c)</i> Fonctionnement de l'allumage non conforme aux règlements ² .
4.3 Feux-stop		
4.3.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Source lumineuse défectueuse; <i>b)</i> Glace défectueuse ou fêlée; <i>c)</i> Feu mal fixé.
4.3.2 Conformité avec les règlements ²	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux règlements ² ; <i>b)</i> Fonctionnement de l'allumage non conforme aux règlements ² .
4.4 Feux indicateurs de direction		
4.4.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Source lumineuse défectueuse; <i>b)</i> Glace défectueuse ou fêlée; <i>c)</i> Feu mal fixé.
4.4.2 Conformité avec les règlements ²	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux règlements ² .
4.4.3 Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	Allumage non conforme aux règlements ² .
4.4.4 Fréquence de clignotement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	Fréquence de clignotement non conforme aux règlements ² .
4.5 Feux-brouillard avant et arrière		
4.5.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Source lumineuse défectueuse; <i>b)</i> Glace défectueuse ou fêlée; <i>c)</i> Feu mal fixé; <i>d)</i> Feu-brouillard avant mal réglé.

Élément	Méthode de contrôle	Principales causes de refus
4.5.2 Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	<i>a)</i> Nombre de feux-brouillard avant ou arrière allumés en même temps non conforme aux règlements ² ; <i>b)</i> Allumage simultané des dispositifs de signalisation et du feu-brouillard avant conforme aux règlements ² . <i>c)</i> Commande défectueuse.
4.5.3 Conformité avec les règlements ²	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux règlements ² ; <i>b)</i> Glace défectueuse ou fêlée; <i>c)</i> Fonctionnement du système non conforme aux règlements ² .
4.6 Feux-marche arrière		
4.6.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Source lumineuse défectueuse; <i>b)</i> Glace défectueuse; <i>c)</i> Feu mal fixé.
4.6.2 Conformité avec les règlements ²	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux règlements ² ; <i>b)</i> Glace défectueuse ou fêlée; <i>c)</i> Fonctionnement du système non conforme aux règlements ² .
4.7 Feu d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière (X) ⁷		
4.7.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Feu projetant de la lumière vers l'arrière; <i>b)</i> Source lumineuse défectueuse; <i>c)</i> Feu mal fixé.
4.7.2 Conformité avec les règlements ²	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Feu, couleur émise, emplacement ou intensité non conformes aux règlements ² ; <i>b)</i> Glace défectueuse ou fêlée; <i>c)</i> Fonctionnement du système non conforme aux règlements ² .
4.8 Dispositifs rétro réfléchissants, catadioptres latéraux et arrière		
4.8.1 État	Contrôle visuel.	<i>a)</i> Dispositif rétro réfléchissant défectueux ou endommagé; <i>b)</i> Dispositif mal fixé.

Élément	Méthode de contrôle	Principales causes de refus
4.8.2 Conformité avec les règlements ²	Contrôle visuel.	<i>a)</i> Dispositif rétroréfléchissant, couleur, emplacement non conformes aux règlements ² ; <i>b)</i> Défectueux ou fêlé.
4.9 Témoins		
4.9.1 État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	Fonctionnement non conforme aux règlements ² .
4.9.2 Conformité avec les règlements ²	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	Non conforme aux règlements ² .
4.10 Liaisons électriques entre le véhicule tracteur et la remorque ou la semi-remorque	Contrôle visuel: si possible examen de la continuité électrique entre les véhicules.	<i>a)</i> Éléments fixes mal assujettis; <i>b)</i> Défaut d'isolation; <i>c)</i> Mauvais fonctionnement des raccords électriques de la remorque ou du véhicule tracteur.
4.11 Câblage électrique	Contrôle visuel, le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur, y compris du compartiment moteur le cas échéant.	<i>a)</i> Câblage dangereux ou pas assez sûr; <i>b)</i> Défaut d'isolation.
4.12 Feux facultatifs	Contrôle visuel et essai de fonctionnement.	<i>a)</i> Feu non conforme aux règlements ² ; <i>b)</i> Fonctionnement d'un feu non conforme aux règlements ² ; <i>c)</i> Intensité totale (y compris les projecteurs) non conforme aux règlements ² ; <i>d)</i> Feu mal fixé; <i>e)</i> Glace défectueuse ou fêlée.
4.13 Accumulateurs	Contrôle visuel.	<i>a)</i> Non sûrs; <i>b)</i> Fuites; <i>c)</i> Coupe-circuit défectueux (s'il est exigé); <i>d)</i> Fusibles défectueux (s'ils sont exigés).
